



Lettres & Langues



Arts & Sciences Humaines

**MASTER BI-NATIONAL
ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART
Tours-Pérouse-Venise**

**LIVRET DES ÉTUDES
2026-2027**



MASTER ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART

2026-2027

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ITALIENNES

Responsables du département : Madame **Maria Cristina TERRILE** et Monsieur **Massimo SCANDOLA**

(**Bureau 105** au 1^{er} étage), (maria-cristina.tertile@univ-tours.fr)
(massimo.scandola@univ-tours.fr)

Secrétariat d'Italien : Madame **Marie CECCALDI**

(**Bureau 08** au rez-de-chaussée): (marie.ceccaldi@univ-tours.fr) (02 47 36 65 89)

Horaires d'ouverture aux étudiants:

Lundi : En télétravail le matin – Ouvert de 13h30 à 16h30

Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi : En télétravail toute la journée.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET PILOTAGE DE LA FORMATION

Silvia CHESSA (Professeur à l'Université de Pérouse)

Sandro GENTILI (Professeur à l'Université de Pérouse)

Ida GIORDANO (PRCE, Tours) (Equipe ICD) ida.giordano@univ-tours.fr

Gianluca GRASSIGLI (Professeur à l'Université de Pérouse) : gian.grassigli@unipg.it

Simone PIAZZA: simone.piazza@unive.it

Michela RUSI: rusi@unive.it

Valentina SAPIENZA: valentina.sapienza@unive.it

Fabrizio SCRIVANO fabrizio.scrivano@unipg.it

Cristina TERRILE (MCF/HDR, Tours) (Equipe ICD) maria-cristina.tertile@univ-tours.fr

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART

Responsable du Master : Monsieur NOBLET Julien

(Bureau 323 au 3^e étage), julien.noblet@univ-tours.fr

Secrétariat d'Histoire de l'Art : Madame **COSTE Patricia**

(Bureau 315 au 3^e étage), (patricia.lemaistre@univ-tours.fr) (02 47 36 65 48)

Horaires d'ouverture : 9h00 -12h00 / 14h00 -16h30, fermé jeudi et vendredi après-midi

Équipe pédagogique intervenant dans la formation

Emmanuelle CHAMPION-HINDY (maître de conférences, Tours) emmanuelle.champion@univ-tours.fr

Lucie GAUGAIN (maître de conférences, Tours) lucie.gaugain@univ-tours.fr

Julien NOBLET (maître de conférences, Tours) julien.noblet@univ-tours.fr

Colin DEBUICHE (maître de conférences, Tours) colin.debuiche@univ-tours.fr

Eleni FRAGAKI (Professeure, Tours) (Equipe Cethis) eleni.fragaki@univ-tours.fr

Natacha LUBTCHANSKY (Professeur, Tours) (Equipe Cethis) nathalie.lubtchansky@univ-tours.fr (sous réserve)

Présentation de la faculté de lettres et langues

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Droit-Langues, Espagnol-Portugais, Italien, Langues Etrangères Appliquées (LEA), Sciences du Langage et Sociolinguistique et Didactique des Langues.**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle).

Quelques chiffres

A l'Université : environ **31988** étudiants inscrits en 2025-2026 dont **3279** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Doyenne : **SOUBEYROUX Marie-Hélène**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06

**** , 02 47 36 65 67**

COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Fermé le vendredi après-midi et le samedi

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Anglais	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
		laurence.choisy@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
		Illona.blin@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr
		stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 (1er étage)	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23	cindy.carlos@univ-tours.fr
Modules libres		
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1er étage)	cyrille.malapert@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Espagnol/Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Grands textes	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 58	Illona.blin@univ-tours.fr
P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
	Bureau 5 de l'extension	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)
	Bureau 205 - 2eme étage	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr (Référénte Administrative Handicap)

Master 1 : SEMESTRE 7 Etudes italiennes et Histoire de l'art

Maquette M1 (Semestre 1)	CM	TD	Coefficient	ECTS
Semestre 7 (S7)				
M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes			15	15
M7.1.1 Littérature italienne contemporaine	18	0	5	5
M7.1.2 Genres littéraires et histoire	18	0	5	5
M7.1.3 Etudes italiennes (Renaissance)	18	0	5	5
M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien			5	5
M7.2 1 EP au choix sur 3				
M7.2.a Séminaire de spécialité 1	40	0	5	5
M7.2.b Séminaire de spécialité 2	40	0	5	5
M7.2.c Séminaire de spécialité 3	40	0	5	5
M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne			8	8
M7.3.1 Pratique de l'écrit : lire, écrire, produire	0	18	3	3
M7.3.2 Pratique de l'expression orale : dialoguer et argumenter	0	18	3	3
M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	0	18	2	2
M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art			2	2
M7.4.1 Méthodologie de la recherche	8	0	1	1
M7.4.2 Entrer dans le monde de la recherche	0	4	1	1

Master 1 : SEMESTRE 8 Etudes italiennes et Histoire de l'art

Maquette M1 (Semestre 2)	CM	TD	Coefficient	ECTS
Semestre 8 (S8)				
M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes			8	8
M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance	18	0	3	3
M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	18	0	2	2
M8.1.3 L'œuvre et son élaboration	18	0	3	3
M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien			5	5
M8.2 Séminaires : 1 EP au choix sur 3				
M8.2.a Séminaire de spécialité 1	40	0	5	5
M8.2.b Séminaire de spécialité 2	40	0	5	5
M8.2.c Séminaire de spécialité 3	40	0	5	5
M8.3 Savoirs linguistiques : langue italienne			3	3
M8.3.1 Traduction littéraire : version	0	18	1	1
M8.3.2 Traduction littéraire : thème	0	18	1	1
M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	0	18	1	1
M8.4 Pratiques professionnelles			14	14
M8.4.1 Stage-janvier-avec rapport ou atelier de recherche	0	18	1	1
M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche	12	0	1	1
M8.4.3 Mémoire préparatoire	0	0	12	12

M1. DESCRIPTIFS SEMESTRE 7

M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes

M7.1.1 Littérature italienne contemporaine (C. Terrile)

Alla scuola di Roberto Longhi : Anna Banti, Giorgio Bassani e Alberto Arbasino

Nei primi decenni del Novecento, tra Ferrara, Bologna, Firenze e Roma, operano, si frequentano e si influenzano reciprocamente alcune figure importanti della cultura letteraria e artistica italiana che si riferiscono tutte, seppur diversamente, al magistero di Roberto Longhi, il maggiore critico d'arte figurativa del Novecento, il quale non si limita a descrivere i dipinti, ma li "trascrive" attraverso un particolarissimo procedimento metaforico e un esuberante linguaggio analogico. Fra queste figure spiccano la sua allieva e futura moglie, Anna Banti, che nel suo romanzo *Artemisia* (1947) racconta in una forma destrutturata e fortemente innovativa la storia di Artemisia Gentileschi, figlia del celebre pittore del Seicento Orazio Gentileschi e illustre pittrice ella stessa; lo scrittore Giorgio Bassani, anch'egli allievo di Longhi, che nei suoi racconti procede ispirandosi al modello metodologico del "maestro"; infine Alberto Arbasino. Mentre i primi due narratori adottano da un certo stile della visione — le immagini interiori di un tempo trascorso, la cui estetica è precisamente determinata, appaiono come quadri che, anche se non sono mai stati dipinti, avrebbero potuto esserlo —, Arbasino condivide con Longhi, prima di tutto, il modo di procedere attraverso successivi rimandi, digressioni, folgoranti associazioni, senza interruzioni né selezioni né giudizi o altre interferenze soggettive.

Il corso prenderà in esame alcuni testi critici di Roberto Longhi, alcuni estratti del romanzo *Artemisia* di Anna Banti, *Le cinque storie ferraresi* di Giorgio Bassani e alcuni brani del romanzo *Fratelli d'Italia* di Alberto Arbasino per indagare le diverse espressioni del fecondo contatto tra l'arte figurativa e la parola critica e letteraria.

Bibliografia:

- Roberto Longhi, *Da Cimabue a Morandi*, a cura di G. Contini, Milano, "I Meridiani" Mondadori, 1973 (alcuni estratti verranno distribuiti all'inizio del corso)
- Anna Banti, *Artemisia*, Milano, Bompiani, 2005 (alcuni estratti verranno distribuiti all'inizio del corso)
- Giorgio Bassani, *Dentro le mura* e *Le parole preparate*, in Id., *Opere*, a cura di Roberto Cotroneo, Milano, "I Meridiani" Mondadori, 1998 (o un'altra edizione)
- Giorgio Bassani, *Di là dal cuore*, in Id., *Opere*, a cura di Roberto Cotroneo, Milano, "I Meridiani" Mondadori, 1998
- Andrea Mirabile, *Scrivere la pittura. La 'funzione Longhi' nella letteratura italiana*, Ravenna, Longhi, 2009

Una bibliografia critica più dettagliata verrà fornita all'inizio del corso

M7.1.2 Genres littéraires et histoire (M. Scandola)

Carlo Goldoni. *Le présent mis en scène : la comédie de Goldoni*

Présentation du cours

Ce cours propose d'explorer le rapport entre les genres littéraires et l'histoire au XVIII^e siècle, avec quelques références aux siècles précédents. L'objectif n'est pas seulement de lire les textes comme des œuvres esthétiques, mais de les comprendre comme des instruments de représentation, d'interprétation et de transformation du présent, du passé et de l'avenir.

À travers un parcours consacré à la comédie goldonienne, nous verrons comment les dramaturges italiens du XVIII^e siècle ont mis en scène les tensions sociales et culturelles de leur époque, tout en créant de nouvelles formes littéraires.

Manuels généraux, chapitres sélectionnés :

Alberto Casadei, Marco Santagata, Marco, *Manuale di letteratura italiana medievale e moderna*, Rome-Bari, Laterza, 2007 (uniquement les chapitres : « Il Settecento » / « La letteratura italiana »).

Vincenzo Ferronr, *Il mondo dell'Illuminismo. Storia di una rivoluzione culturale*, Turin, Einaudi, 2020.

Extraits et textes distribués en cours et tirés de :

Carlo Goldoni, *La guerra* (édition au choix).

Carlo Goldoni, *L'amante militare* (édition au choix).

Carlo Goldoni, *La dalmatina* (édition au choix).

Carlo Goldoni, *La trilogia della villeggiatura* (édition au choix).

M7.1.3 Études italiennes (Renaissances) (G. Caccialupi)

Letteratura, storia e politica nell'Italia del Rinascimento

Il corso si propone di esplorare i rapporti tra storia, politica e produzione letteraria nell'Italia del Rinascimento, con particolare attenzione alla prima fase delle guerre d'Italia (1494-1530), momento cruciale di trasformazione degli equilibri politici della penisola e di profondo rinnovamento della riflessione sulla natura del potere, dello Stato e dell'agire umano. Attraverso la lettura e l'analisi di opere rappresentative dell'epoca, saranno esaminati i modi in cui gli eventi storici contemporanei influenzarono la letteratura del primo Cinquecento, dando vita a nuove forme di interpretazione della realtà politica e dell'esperienza storica.

Particolare rilievo sarà riservato a Niccolò Machiavelli e Francesco Guicciardini, figure cardine del pensiero storico e politico rinascimentale, le cui opere saranno poste in dialogo con altri autori del periodo, tra cui Ludovico Ariosto, al fine di cogliere la varietà delle risposte letterarie e intellettuali alle trasformazioni del loro tempo. Il corso intende così offrire una riflessione sulle molteplici relazioni tra scrittura, esperienza politica e memoria storica nella cultura del primo Cinquecento.

N.B. La bibliografia annessa è da considerarsi come puramente indicativa. In occasione della presentazione del corso saranno forniti gli eventuali complementi bibliografici.

Giancarlo ALFANO e Franco TOMASI (a cura di), *Il Rinascimento in Italia. I. Storia, cultura, società*, Roma, Carocci, 2025.

Giancarlo ALFANO e Franco TOMASI (a cura di), *Il Rinascimento in Italia. II. Saperi, arti, letteratura*, Roma, Carocci, 2025.

Cristopher CELENZA, *Machiavelli. A Portrait*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2015.

John N. NAJEMY (a cura di), *The Cambridge Companion to Machiavelli*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

Gennaro SASSO, *Per Francesco Guicciardini: quattro studi*, Roma, Istituto storico per il Medio Evo, 1984.

Christine SHAW, *The Italian Wars. War, State and Society in Early Modern Europe*, Milton Park, Routledge, 2018.

M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien (1 EP au choix sur 3)

Module 2, Ep. 1. Séminaire A.

« L'Antiquité et ses réceptions » (Emmanuelle Champion-Hindy, Eléni Fragaki, Elise Neuilly)

-Le contenu sera précisé à la rentrée (**Emmanuelle Champion-Hindy**)

-Pratiques de récupération des antiquités : transferts, emplois, réappropriations (Eléni Fragaki).

La réutilisation d'objets, oeuvres d'art, vestiges architecturaux ou matériaux antiques est largement répandue et courante à toutes les époques postérieures. Elle permet d'examiner les modes d'appropriation de cet héritage, sa réintégration au présent et par conséquent sa perception à des moments différents de l'histoire. Ce séminaire propose un aperçu général de ce phénomène, tel qu'il se décline en fonction de la spécificité des milieux dans lesquels il se manifeste. À partir d'une série de séances thématiques et d'études de cas issus d'horizons chronologiques et géographiques divers, nous observerons comment les antiquités étaient déplacées, remaniées et réincorporées dans l'univers des nouveaux acquéreurs, qu'il s'agisse d'éléments d'architecture réinsérés dans des édifices plus récents ou d'objets qui ont été recontextualisés. Nous insisterons notamment sur les éventuels détournements de fonction, très fréquents lors de tels processus, ainsi que sur les resémentisations et réinterprétations parfois multiples subies par les pièces réemployées. Il sera donc question de « biographies » d'objets, thème crucial dans la recherche actuelle qui se dirige de plus en plus vers une approche diachronique de la culture matérielle des mondes anciens, contrairement aux analyses antérieures qui avaient tendance à replacer toute trace du passé dans son cadre d'origine en négligeant ses aléas au cours des siècles. Cette problématique revient à s'interroger sur l'attitude à chaque fois adoptée face au patrimoine, en particulier celui qui a été légué par la civilisation gréco-romaine.

-Réceptions de l'Antiquité à l'époque médiévale (Elise Neuilly)

Les réceptions de l'Antiquité à l'époque médiévale seront interrogées par le prisme de l'iconographie politique développée au Trecento en Toscane. L'iconographie des Vertus chrétiennes, directement issues des concepts moraux philosophiques antiques (Platon, Aristote, Cicéron) va activement être mise au service d'un nouveau discours politique, au service du Bien commun. Véritable propagande élaborée par différents régimes politiques, le Trecento toscan est un vivier fécond de ce nouveau vocable visuel, revisitant des grandes figures de l'Antiquité, tant par la forme que le fond. Philosophes

antiques et héros mythologiques sont directement convoqués auprès des Vertus, et ces différentes iconographies sont régulièrement présentées ensemble. Le Palazzo Pubblico de Sienne, et particulièrement la Salle de la Paix, sera l'un des points de départ de cette réflexion sur une des réceptions de l'Antiquité à l'époque médiévale, dans une perspective politique.

Module 2, Ep. 1. Séminaire B

« Questions de méthode et actualité de la recherche » (Pascale Charron, Colin Debuiche, Audrey Jeanroy, Léa Monteil, Sangmin Lee)

Ce séminaire est consacré à l'actualité de la recherche (visites d'exposition, d'institutions patrimoniales...), aux questions actuelles de méthode propres à l'histoire de l'art pour les périodes médiévale, moderne et contemporaine et à la méthodologie de l'écriture et de la recherche en histoire de l'art. Cette année, le séminaire prendra la forme d'un enseignement exploratoire autour de la thématique transversale : Immersion, grand(s) format(s) : enjeux de visibilité. Nous interrogerons de façon croisée la notion de monumentalité, notamment incarnée par le grand format, et questionnerons l'immersion dans l'oeuvre, dans le musée et dans le dispositif ludique, qui connaît actuellement un fort développement touristique/culturel. Un séminaire *in-situ* se tiendra le 23 octobre au Musée d'Orsay, principalement autour de l'exposition *Auguste Bartholdi : la Liberté éclairant le monde* (15 sept. 2026-31 janv. 2027).

Module 2, Ep. 1. Séminaire C.

« Châteaux (Xe-XVIII siècles) : continuité et rupture » (Colin Debuiche, Lucie Gaugain, Christophe Morin, Julien Noblet)

Lucie Gaugain et Julien Noblet :

Le séminaire propose d'étudier les châteaux depuis leurs origines au milieu du Moyen Âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le Moyen Âge se déclinera en deux parties. Dans un premier temps, après avoir présenté l'héritage du palais carolingien, il s'agira de scruter la naissance du château féodal (Loches, Langeais), édifice résidentiel et défensif dont les fonctions vont évoluer conjointement et parallèlement. Seront en particulier abordés la naissance du château philippin (Le Louvre, Dourdan, Montargis), les apports des châteaux des croisades (Le Krak des Chevaliers) et la circulation des modèles, en particulier dans les royaumes de France et Plantagenêt. Dans un second temps, il s'agira d'appréhender l'évolution du château à la fin du Moyen Âge (Le Louvre, Vincennes, Saumur, Amboise, Blois), suivant la mise en place d'une vie de cour princière et fastueuse qui s'ouvre à la Renaissance. Dans ce cadre, seront étudiés la distribution des demeures, leur décor et leur mobilier qui participent au cérémonial de cour. Des comparaisons avec les édifices de cours italiennes seront proposées (Urbino, Gubbio, Senigalia, Sassocorvaro...).

Colin Debuiche et Christophe Morin :

Le château pour l'époque moderne sera envisagé à partir d'exemples empruntés à la Région Centre-Val-de-Loire. Les rapports du logis avec son environnement, c'est à dire le site patrimonial et paysager, mais aussi l'art des jardins, feront l'objet d'analyses minutieuses. Elles prendront en compte tout à la fois les questions de point de vue, du décor et de l'adaptation au goût nouveau ainsi qu'à la notion émergente de confort. L'expérience du parcours autour du château et dans le logis, la dimension sensorielle de la déambulation, les effets voulus ou observés contribueront à l'étude de l'architecture castrale dans son rapport - si important en Région Centre - au fleuve ou à la rivière. Le thème de cette année (« continuité et rupture ») sera abordé de deux manières différentes : non seulement à partir de l'étude de l'architecture des années 1600, mais aussi sous le prisme de questions de patrimonialisation.

M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne

M7.3.1 Pratique de l'écrit: lire, écrire, produire. (I. Giordano)

M7.3.2 Pratique de l'expression orale: dialoguer et argumenter. (C. Terrile)

M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne (C. Terrile)

M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art

M7.4.1 Méthodologie de la recherche

Les cours de méthodologie sont destinés à accompagner les étudiants de la recherche documentaire jusqu'à l'écriture en passant par la mise en forme du mémoire final. Le tout s'accompagne d'exercices pratiques de bibliographie et d'écriture.

M.7.4.2 Entrer dans le monde de la recherche

« Entrer dans le monde de la recherche : du doctorant à l'expert »

Cet enseignement est consacré à la compréhension de la prosopographie et de l'étude des professions dans le cadre des métiers et des actions de recherche en histoire de l'art. Cet enseignement est transdisciplinaire et transpériode. Il permettra aux étudiants de saisir les mécanismes et les diverses étapes de la recherche, du mémoire de recherche à l'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches), en passant par les événements caractéristiques de l'environnement du chercheur, de la rédaction d'articles aux conférences scientifiques et de vulgarisation, en passant par l'enseignement, la recherche et la construction de l'expertise.

M1. SEMESTRE 8

M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes

M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance. (I. Giordano)

Sodalizi artistico-letterari del Rinascimento italiano

La cultura del Quattro e del Cinquecento è pervasa da dispute, “paragoni” e altre querelles sul primato delle arti sulle lettere (e viceversa) oppure di una singola arte (pittura, scultura, architettura, ecc.) su un'altra. Eppure, mai come in questo periodo artisti e letterati hanno collaborato per promuovere la diffusione di nuovi linguaggi che veicolano saperi antichi e moderni, talvolta in aperta contraddizione con gli imperativi religiosi e culturali del tempo. Sodalitates, cenacoli ed accademie sono i luoghi in cui mecenati, collezionisti, artisti, eruditi si incontrano, dove si sviluppano idee e pratiche, mentre le frontiere tra letteratura ed arte/i si fanno più tenui fin quasi a scomparire. Durante il corso verranno illustrati alcuni ambiti artistico-letterari in cui si sviluppano dei forti sodalizi “interdisciplinari” e si analizzeranno alcuni testi letterari prodotti da artisti della fine dell'Umanesimo e del pieno Rinascimento.

Bibliografia essenziale

Pietro ARETINO, *Sur la poétique, l'art et les artistes : Michel-Ange et Titien*, introd., trad. et notes de Paul Larivaille ; texte des lettres établies par Paolo Procaccioli, Paris, Les Belles lettres, 2003

Michelangelo BUONARROTI, *Rime e lettere*, introduzione, testi e note a cura di Antonio Corsaro, Giorgio Masi, Milano, Bompiani, 2016.

Officine del nuovo: sodalizi fra letterati, artisti ed editori nella cultura italiana fra Riforma e Controriforma, atti del Simposio internazionale, Utrecht 8-10 novembre 2007, a cura di Harald Hendrix e Paolo Procaccioli, Manziana (Roma), Vecchiarelli, 2008.

Deborah PARKER, *Bronzino: Renaissance painter as poet*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000.

Claudio Scarpati, *Leonardo scrittore*, Milano, Vita e pensiero, 2001.

M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses.) (C. Terrile)

Il corso, concepito come propedeutica alla ricerca letteraria, si propone di orientare gli studenti nel lavoro di redazione del “mémoire” finale. A partire da alcuni esempi e attraverso un'esercitazione attiva, verranno esaminate le diverse tappe del percorso critico: lettura, “schedatura” dei testi, problematizzazione, analisi, argomentazione, articolazione tra le parti, introduzione, conclusione, citazioni, bibliografia, ecc.

M8.1.3 L'œuvre et son élaboration (I. Giordano)

8.2.3. L'œuvre et son élaboration

I Promessi Sposi o la fuga da sé stesso

Questo corso prenderà in esame la Quarantana, ultima versione del romanzo manzoniano, corredata da un apparato iconografico concepito dall'autore e dettato agli illustratori che collaborarono all'edizione, tra cui Francesco Gonin e Massimo d'Azeglio. Ma romanzo profondamente stratificato, *I Promessi Sposi* riecheggia sia le ricerche formali di Alessandro Manzoni che la complessità dell'humus storico da cui si origina: o ricavato direttamente dalle fonti mediante uno scrupoloso lavoro interpretativo (come il processo agli untori), o mediato da interpretazioni successive (come le *Osservazioni sulla tortura*, del 1777, di Pietro Verri). Verrà analizzato inoltre come vicende storiche più recenti abbiano potuto influire sull'andamento del romanzo, incastonandosi a sprazzi nella vicenda dei protagonisti, tra cui Renzo in balia del tumulto di San Martino in una Milano che il montanaro non sa decifrare e che dovrà fuggire, diventato inavvertitamente eslege, in cerca di un ultimo riparo oltre il confine, sul territorio della repubblica di Venezia, attraverso un lungo viaggio tra campagna e sterpaglia, che risulta anche un percorso alla rovescia tra sé e sé verso il proprio passato e il mondo delle paure infantili.

Gli studenti dovranno procurarsi questa edizione in particolare e solo questa:

Alessandro Manzoni, *I Promessi Sposi*, a cura di Francesco de Cristofaro, Giancarlo Alfano, Matteo Palumbo, Marco Viscardi, Milano, BUR Rizzoli, 2014.

Bibliografia critica :

- AAVV, *Il buon uso della paura. Per una introduzione allo studio del trattato muratoriano "Del governo della peste"*, Firenze, Olschki, 1990.
- Isabella Becherucci, *Imprimatur. Si stampi Manzoni*, Venezia, Marsilio, 2020.
- Roberto Bizzocchi, *Romanzo popolare. Come i Promessi sposi hanno fatto l'Italia*, Bari-Roma, Laterza, 2022.
- François Bouchard, « "Le leggi del meraviglioso" : fiaba, novella, romanzo », in: *Cahiers d'études italiennes*, 23, 2016, p. 183-194.
- Daniela Brogi, *Un romanzo per gli occhi. Manzoni, Caravaggio e la fabbrica del realismo*, Roma, Carocci, 2018.
- Domenico De Robertis, *Gli studi manzoniani*, Firenze, Franco Cesati editore, 2014.
- Marco Maggi, *Modernità visuale nei "Promessi Sposi"*, Milano-Torino, Bruno Mondadori, 2019.
- Salvatore Nigro, *La tabacchiera di don Lisander. Saggio sui «Promessi Sposi»*, Torino, Einaudi, 1996.
- Ezio Raimondi, *Il romanzo senza idillio. Saggio sui «Promessi Sposi»*, Torino, Einaudi, 1974.
- Ezio Raimondi, *La dissimulazione romanzesca. Antropologia manzoniana*, Bologna, Il Mulino, 1990.

Module 2, Ep. 1. Séminaire A. « Questions de représentations » (Emmanuelle Champion-Hindy et Julie Caron)

« Questions de représentations » (Emmanuelle Champion-Hindy, Eléni Fragaki, Olivier Prisset)

-Le contenu sera précisé à la rentrée (**Emmanuelle Champion-Hindy**)

-Le contenu sera précisé à la rentrée (**Olivier Prisset**)

-L'image du souverain dans la culture matérielle du monde hellénistique (Eléni Fragaki).

Ce séminaire explore les modes d'autoreprésentation des monarques en Grèce et dans l'Orient hellénisé, des campagnes militaires d'Alexandre le Grand jusqu'à la conquête romaine. L'étude comprendra aussi bien les grandes dynasties du pourtour méditerranéen oriental (Antigonides, Attalides, Lagides, Séleucides) que les royaumes de l'Anatolie, du Pont et de l'Asie centrale, afin d'établir des comparaisons et de dégager les spécificités des états et des régions. L'analyse stylistique et technique permettra d'aborder différents types de portraits et de mettre en évidence la diversité des supports et des matériaux : statues de dimensions variables, bustes, reliefs, monnaies, gemmes, bagues et sceaux. L'accent sera mis sur le rôle des civilisations et traditions iconographiques antérieures, car leur apport peut s'avérer déterminant, comme c'est le cas dans l'Égypte ptolémaïque où rois et reines sont souvent représentés suivant les codes hérités du passé pharaonique. Nous examinerons en outre les paramètres politiques, religieux et sociaux qui conditionnent la fabrication de ces images véhiculées par le pouvoir central aussi bien auprès de la population que sur la scène internationale. Reflets de l'idéologie et des ambitions des dynastes, ces représentations se rattachent en effet à un discours qui exalte la royauté et évoluent en fonction du contexte historique. Leur association à des figures de dieux et de héros éclaire notamment le processus du rapprochement des souverains au divin qui s'opère au cours de cette époque.

Module 2, Ep. 1. Séminaire B.

« Villes, architectures et paysages urbains médiévaux et contemporains en France et en Italie (XIIe-XXe siècles) » (Eléni Fragaki, Hugo Freby, Lucie Gaugain, Julien Noblet, Christophe Morin)

Grands centres urbains de l'Orient hellénisé et romain (Eléni Fragaki)

Ce séminaire se concentre sur des cités majeures du monde hellénistique et des provinces orientales de l'Empire romain : Alexandrie, Pergame, Pétra, Palmyre, Aï Khanoum... Une étude comparative permettra d'aborder l'urbanisme, la topographie et le paysage architectural en rapport avec l'évolution historique, le contexte politique et l'environnement culturel et social. Ces sujets seront traités à partir des vestiges matériels, mais aussi en croisant données archéologiques, sources iconographiques et écrites. Il s'agira, d'une part, de mettre en évidence l'apport des recherches récentes à la connaissance de ces villes, notamment les résultats des fouilles menées au cours des dernières décennies. Comment ces nouvelles explorations contribuent-elles à restituer le tissu urbain, comprendre ses spécificités et ses transformations au cours des siècles ? Quels sont les aspects qui sont ainsi éclairés et quelles interrogations émergent pour indiquer l'orientation des futurs travaux de terrain ? D'autre part, notre intérêt portera sur les enjeux scientifiques et méthodologiques qui se dégagent des approches actuelles de la culture matérielle et plus particulièrement de l'urbanisme et de l'architecture dans ces régions. Les notions d'hellénisation et de romanisation notamment, récemment remises en question et réinterprétées au sein de nouveaux cadres théoriques, seront au cœur de la problématique.

Villes, architectures et paysages urbains médiévaux et modernes (Hugo Freby, Lucie Gaugain, Julien Noblet, Christophe Morin)

Ce séminaire consacré aux villes et à l'urbanisme s'intéressera tant aux paysages qu'aux dynamiques spatiales et constructives depuis un long Moyen Âge (1200-1550) jusqu'au début de l'époque contemporaine en France et en Italie. Questionnant en particulier les notions de représentations et d'images de la ville, de magnificence et de bon gouvernement, de morphologie urbaine et de typologie monumentale, il s'articulera en trois temps.

Un premier volet consistera en une approche historique, théorique et symbolique de la ville, du XVe siècle au début de l'époque contemporaine, depuis l'étude des discours portés sur les fondations mythiques urbaines jusqu'à l'analyse des conceptions de villes idéales. Il s'agira notamment de s'intéresser aux liens existants entre architecture, pouvoir et salubrité, l'importance naissante de la nature dans la ville et à son rapport à la campagne. Une attention particulière sera également portée à l'histoire de la ville de Tours au temps de Louis XV et fera l'objet d'un séminaire *in situ*.

Un second volet portera sur l'architecture elle-même avec l'analyse des formes, des styles, des techniques de construction, toujours complétée par un regard archéologique. Il s'agira d'appréhender les phénomènes à l'origine de la fabrique urbaine et de son développement, en lien avec les centres du pouvoir (abbayes, châteaux, maisons communales et autres palais du podesta). Les nombreuses études de morphologie urbaine, à l'échelle d'une commune ou d'un territoire, passent par l'étude des archives planimétriques (cadastres, censiers, etc.), des sources écrites (comptabilités municipales, baux à rentes, prix-faits, inventaires après-décès) et des résultats de fouilles (sédimentaires et archéologie du bâti). Seront notamment scrutées les notions d'urbanisme et de rationalisation qui émergent au tournant du Moyen Âge et de la Renaissance. Ainsi en croisant données historiques, analyse morphologique et approche monumentale, il sera possible de restituer la formation d'un paysage architectural médiéval en milieu urbain et son évolution diachronique en appliquant une méthode régressive à même de proposer des hypothèses quant aux différentes phases de développement des villes. Le séminaire abordera ainsi la question de la typologie de la demeure urbaine et des modèles qu'elle convoque, qui seront mis en relation avec la manière d'habiter et les usages de la maison. Une partie du séminaire proposera de mener un inventaire architectural dans une ville du Val de Loire, complétant les analyses présentées en cours.

Enfin, un dernier volet du séminaire interrogera les représentations de la ville et de l'espace urbain dans les arts visuels, en articulant le développement des discours scientifiques sur la ville (philosophie, sociologie, géographie, urbanisme) avec l'évolution des cultures visuelles de la ville.

Module 2, Ep. 1. Séminaire C. L'art à l'épreuve de la mondialisation (Benoît Buquet et Pauline Chevalier)

“L'art à l'épreuve de la mondialisation” (Pauline Chevalier, Audrey Jeanroy, Capucine Monfort)

« Lorna Simpson : archives, collages et diaspora » (Pauline Chevalier, 26h)

À partir de l'étude de l'oeuvre de l'artiste étatsunienne Lorna Simpson, une partie de ce séminaire s'intéressera aux mécanismes de construction des images hybrides dans un contexte afro-diasporique. Une attention particulière sera portée à la pratique du collage et aux « collisions dialectiques » qui ont marqué les débuts de son travail avant de trouver des prolongements dans ses recherches sculpturales. À l'analyse des enjeux techniques et matériels de ces procédés — ainsi que de leur dimension heuristique — s'ajoutera une réflexion sur la réappropriation d'iconographies protoféministes, notamment issues de revues telles que *Ebony*, ainsi que sur la mobilisation d'une culture visuelle associée aux grands événements des années 1950 et 1960, en particulier les luttes pour les droits civiques. Il s'agira d'examiner la manière dont l'artiste interroge les rapports entre passé et présent à travers ces archives visuelles. Fondé sur une approche monographique, le séminaire

constituera également une occasion d'aborder plusieurs enjeux épistémologiques de la recherche en art contemporain dans un contexte mondialisé. Il s'agira notamment de réfléchir aux moyens de dépasser les limites d'une lecture strictement biographique afin de penser l'articulation entre mémoire individuelle et culture visuelle partagée. Cette perspective permettra d'explorer des notions clés telles que la recherche située, l'hybridation, le métissage, la créolisation, les transferts culturels, l'intermédialité ou encore l'anachronisme envisagé comme méthode critique.

Analyse comparée : Lorna Simpson et Susana Pilar Delahante Matienzo (Capucine Montfort, 6h)

Cette intervention propose une analyse comparée entre les parcours de Lorna Simpson et de Susana Pilar Delahante Matienzo, artiste cubaine qui travaille également sur le contexte afro-diasporique au coeur de ce séminaire.

M8.3 Savoirs linguistiques: langue italienne

M8.3.1 Traduction littéraire: version (I. Giordano)

M8.3.2 Traduction littéraire: thème (C. Terrile)

M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne C. Terrile)

M8.4 Pratiques professionnelles
--

M8.4.1 Stage janvier

Ou

M8.4.1 Atelier de recherche

M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche

Le dossier d'avancement à la recherche étudie la faisabilité du mémoire de M2. Le sujet du mémoire est choisi en accord avec le/la directrice ou le directeur de recherche et sera développé sur les deux années de Master. Le dossier de M1 consiste en : 1. un exposé historiographique fondé sur une bibliographie critique ; 2. la présentation du corpus ou de l'œuvre étudiés ; 3. la présentation de la problématique du sujet traité (2 pages environ) avec un plan, et un chapitre rédigé. Les modalités sont à adapter selon le sujet et avec la directrice ou le directeur de mémoire en début d'année. La définition en sera fixée par écrit au mois de décembre. La rédaction de ce dossier se développera sur environ 50 pages. L'évaluation portera sur le dossier remis et sur l'entretien oral de validation avec le directeur de mémoire à la date fixée avec le secrétariat.

M8.4.3 Mémoire préparatoire

Modalité de contrôle des connaissances M1

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S7	30	30												
M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes	15	15												
M7.1.1 Littérature italienne contemporaine	5	5	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.1.2 Genres littéraires et histoire	5	5	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.1.3 Etudes italiennes (Renaissance)	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien	5	5												
M7.2.1 EP au choix sur 3														
M7.2.a Séminaire de spécialité 1	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2.b Séminaire de spécialité 2	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2.c Séminaire de spécialité 3	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne	8	8												
M7.3.1 Pratique de l'écrit: lire, écrire, produire	3	3	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M7.3.2 Pratique de l'expression orale: dialoguer et argumenter	3	3	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art	2	2												
M7.4.1 Méthodologie de la recherche	1	1	CC	E/O		ET	E	Dossier	ET	E	Dossier	ET	E	Dossier
M7.4.2 Entrer dans le monde de la recherche	1	1	CC	E/O		ET	E	Dossier	ET	E	Dossier	ET	E	Dossier

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S8	30	30												
M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes	8	8												
M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance	3	3	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	2	2	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.1.3 L'œuvre et son élaboration	3	3	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien	5	5												
M8.2 Séminaires: 1 EP au choix sur 3														
M8.2.a Séminaire de spécialité 1	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.2.b Séminaire de spécialité 2	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.2.c Séminaire de spécialité 3	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.3 Savoirs linguistiques: langue italienne	3	3												
M8.3.1 Traduction littéraire: version	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.3.2 Traduction littéraire: thème	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.4 Pratiques professionnelles	14	14												
M8.4.1 Stage-janvier-avec rapport ou atelier de recherche	1	1	ET	E	dossier				ET	E	dossier			
M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche (introduction, conclusion, problématique, catalogue)	1	1	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.4.3 Mémoire préparatoire	12	12	ET	E	mémoire				ET	E	mémoire			

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal - Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral.

Présentation de la maquette d'enseignement du Parcours Etudes italiennes :

L'étudiant établira son propre parcours de formation sous la tutelle de l'enseignant référent dans l'éventail des cours présentés dans l'offre de formation de l'université partenaire qu'il a choisie afin de compléter le nombre requis de points ECTS au terme de son année de Master, à savoir un minimum de 60 points ECTS. En fonction du parcours suivi (recherche ou professionnalisant), l'enseignant référent lui indiquera les cours qui sont ouverts à son choix.

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S9	30	30												
M9.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	30	30												
EP9.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	30	30												

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S10	30	30												
M10.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	6	6												
EP10.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	6	6												
M10.2 Pratiques de la recherche: mémoire (en France)	24	24												
EP10.2 Pratiques de la recherche: mémoire (en France)	24	24	ET	E	mémoire				ET	E	mémoire			

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D’EVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L’UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master	21
Art. 1 - Conditions d'accès d'inscription	21
Art. 2 - Organisation des enseignements	22
Art. 3 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation).....	22
Art. 4 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation	22
Art. 5 - Organisation des sessions d'examens	23
Art. 6 - Bornage année universitaire des diplômes de second cycle	23
Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)	24
Art. 8 - Délivrance du diplôme.....	24
Art. 9 - Mention	24
Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies	24
Textes de référence.....	25
Rappel.....	25
1. Les bénéficiaires	25
a. Étudiants salariés.....	26
b. Étudiants engagés dans un service civique	26
c. Étudiants auto-entrepreneurs	26
d. Étudiants inscrits en double cursus à l'université de Tours.....	26
e. Étudiant.es chargé.es de famille.....	26
f. Étudiant-es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...).....	26
g. Étudiantes enceintes	26
h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau	27
i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau	27
j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours	27
k. Étudiant-es élu-es.....	27
l. Étudiant-es aidant-es	27
m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire	27
2. Procédure et calendrier de la demande	27
3. Cas d'exclusion	27
a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)	27
b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence.....	28
4. Aménagement d'emploi du temps.....	28
5. Contrôle des Connaissances.....	28
6. Directions d'études en licence et contrat pédagogique.....	28

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants et D. 612-33 et suivants ;
- Délibération de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
- [Circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000](#) portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, publiée au BO n°10 du 9 mars 2000

Art. 1 - Conditions d'accès d'inscription

Les dispositions des articles D. 612-36-2 et suivants du code de l'éducation fixent les règles de candidature en master 1^{ère} année

Un·e étudiant·e de licence n'est pas autorisé·e à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

En application de l'article D. 612-36-4 du Code de l'éducation, une vérification des unités d'enseignement acquises en Master 1 est faite pour certain·es étudiant·es souhaitant s'inscrire en Master 2. Cette vérification s'applique notamment aux étudiant·es qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant·e ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiant·es. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant·e n'ayant pas satisfait à cette obligation ne sera pas autorisé·e à passer les examens de contrôle continu et les examens terminaux.

Art. 2 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Régime spécial d'études

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances et des compétences est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 3 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sur le site internet de l'université et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Des nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences, permettant le passage d'examens à distance, peuvent être prises en raison d'un mouvement de grève avec blocages, tant des locaux de l'université que des locaux extérieurs dans lesquels devaient se dérouler les examens, rendant impossible le respect des modalités prévues (TA de Montpellier, 18 avril 2018, n°1801653). Ce dispositif permet aux étudiants de bénéficier des évaluations prévues dans le cadre de leur formation et nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par le ou la vice-président.e CFVU le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal ou le contrôle terminal par un contrôle continu dont la nature sera à établir. Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances.

Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 4 - Compensation – Capitalisation – Report de notes – Validation

Les éléments pédagogiques (EP), affectés de crédits européens (ECTS), auxquels l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés, emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le principe de la capitalisation des EP affectés de crédits ECTS est la règle. En l'absence de crédits attribués à un EP, celui-ci n'est pas capitalisable sans validation de l'unité d'enseignement (UE) à laquelle il appartient.

L'UE est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. L'UE est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité d'y renoncer. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le semestre est validé par compensation entre les UE qui la composent (moyenne des moyennes de UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre nécessite que l'étudiant ait obtenu à la fois :

- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Chaque filière définit pour tous les éléments pédagogiques, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance au module et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE ou module, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

La possibilité de valider des compétences hors validation du master est laissée à l'appréciation de chaque formation. Il fera l'objet d'un relevé de notes à part.

Points bonifiants en Master

Des points bonifiants pour la participation à un CERCIP surnuméraire pour chaque année de master seront attribués et ajoutés à la moyenne globale de l'année dans la limite de 0,33 sur 20 en plus pour chaque année de master.

Ils ne sont ni conservables ni capitalisables en cas de redoublement.

Actions NEOLAIA

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAIA dont l'université de Tours est un des partenaires, un étudiant peut participer à une des nombreuses actions pédagogiques qui sera intégrée dans sa formation ; l'activité NEOLAIA se substitue à un élément pédagogique de deux ou trois crédits ECTS du semestre où elle a lieu et sa note remplace celle de l'EP.

Art. 5 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré font l'objet d'une en session unique.

Art. 6 - Bornage année universitaire des diplômes de second cycle

Il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances.

L'année universitaire débute le 1er septembre et se termine le 31 août pour tous les diplômes à l'exception des diplômes de fin de second cycle. Pour ces derniers, l'année universitaire s'étend sur 13 mois, entre le 1er septembre de l'année N et le 30 septembre de l'année N+1.

Toutes les activités pédagogiques et administratives doivent être comprises dans ces strictes périodes de référence.

En fin de second cycle, les activités pédagogiques liées aux soutenances se terminent avant le 15 octobre de l'année N+1 d'inscription, les délibérations doivent avoir lieu au maximum 7 jours après la soutenance.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études. Sa composition est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement au moins 15 jours avant le début des épreuves.

A la fin de la première session de l'année universitaire, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble des modules tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des modules et la validation des semestres et de l'année en appliquant les règles de compensation (cf. article 4).

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé sur décision du jury. La décision de refus est dûment motivée et notifiée à l'étudiant. En amont de la décision du jury et au plus tard quinze jours avant la réunion de celui-ci, l'étudiant peut transmettre tout élément de nature à justifier la demande de redoublement.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de Master 1^{ère} année et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1^{ère} année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2^{ème} année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymisé, remplaçant le nom et le prénom de l'étudiant par son numéro étudiant.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

Annexe 3 Le régime spécial d'études

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master – Commission de la formation et de la vie universitaire du 19 septembre 2024

Textes de référence

- [Code de l'éducation](#), notamment ses articles L. 611-11, D. 611-7 et suivants ;
- [Arrêté du 22 janvier 2014](#) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, notamment son article 12 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence ;
- [Circulaire n°2000-003 du 1^{er} mars 2000](#) relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- [Circulaire du 30 janvier 2023](#) relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau.

Rappel

Le Règlement des Études et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiant·es, sauf à celles et ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend [des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiant·es de leur mode de contrôle des connaissances et des compétences](#) : uniquement examen terminal ; ou contrôle continu ; ou contrôle continu et examen terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Le RSE peut se limiter à un aménagement d'emploi du temps afin de prendre en considération les étudiant·es occupant leur emploi pendant les périodes des enseignements ou ayant des incidences sur leur emploi du temps (par exemple travail de nuit, tôt le matin).

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiant·es en formation Initiale et ne peut être accordé aux stagiaires en Formation Continue. De même, la situation des apprentis est incompatible avec un aménagement d'études.

L'organisation du RSE est fixée pour chaque diplôme et doit être indiquée dans le descriptif des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de travaux dirigés (TD) et ne peut en être exclu, même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

1. Les bénéficiaires

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Études les étudiant·es des catégories suivantes :

a. Étudiants salariés



Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Études, l'étudiant-e doit exercer une activité professionnelle concomitante aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps. Les horaires de travail de l'étudiant-e sont néanmoins à prendre en considération (travail de nuit notamment)

Il ou elle doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre, ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire, ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- La ou le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiant-es « salarié-es » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex : chômage ou décès d'un parent) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant-e l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre exceptionnel, par le directeur ou la directrice de la composante concernée.

b. Étudiants engagés dans un service civique

Joindre le contrat d'engagement de service civique.

c. Étudiants auto-entrepreneurs

Joindre une attestation du statut d'auto-entrepreneur.

d. Étudiants inscrits en double cursus à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Études ne s'applique alors que pour la préparation aux examens correspondant à l'« inscription seconde » de l'étudiant-e, qui doit préparer normalement les examens du diplôme pour lequel il ou elle est inscrit-e en « inscription première ».

Lors de la session de seconde chance, les étudiant-es pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiant-es s'Ajourné-es Autorisé-es à Continuer (AJAC) ne sont pas considéré-es comme des étudiant-es en double cursus (cf. cas d'exclusion : 3-b).

e. Étudiant.es chargé.es de famille

Ce statut s'applique aux étudiant-es parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant-e devra fournir une photocopie du livret de famille.

f. Étudiant-es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)

L'étudiant-e doit prendre contact avec le Service de Santé Étudiante (SSE) de l'université pour que ses besoins soient évalués et son statut reconnu. Il ou elle peut ainsi bénéficier de dispositions particulières : aménagement d'emploi du temps, majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

g. Étudiantes enceintes

L'étudiante devra fournir à sa scolarité un document attestant son état de grossesse afin que le RSE puisse lui être accordé sur le temps du congés maternité (6 semaines avant et 10 semaines après la date présumée

d'accouchement). En cas de symptômes invalidants nécessitant des mesures particulières, l'étudiante devra alors contacter le SSE pour compléter l'évaluation de ses besoins spécifiques.

h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau

L'étudiant-e doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). Le statut de sportive ou sportif de bon niveau est un statut spécial accordé par le SUAPS après examen d'un dossier par une commission ad hoc. L'obtention de ce statut permet de reconnaître la pratique sportive de certain-es étudiant-es non inscrit-es sur les listes établies par les fédérations françaises.

i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Ces étudiant-es bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure dédiée. Le statut est accordé après l'instruction d'un dossier examiné par une commission ad hoc.

j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours »

Joindre un document rédigé par le président de l'association attestant de l'engagement au sein de l'association. Seules les fonctions de Président-e, secrétaire, trésorier-e sont reconnues comme engagement au sein d'une association étudiante.

k. Étudiant-es élu-es

Sont concerné-es :

- les élu-es à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS ainsi que les élu-es dans les conseils de composante.
- les vice-président-es étudiant-es de l'université ou chargé-e s de mission auprès de la présidence et les directeurs/trices adjoint-es des composantes ;
- les étudiant-es ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

l. Étudiant-es aidant-es

Sont concernés les étudiant-es accompagnant un proche (père, mère, grand-père ou grandmère, frère ou sœur, conjoint, enfant, etc.) en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante, afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne à titre non professionnel.

m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire

Joindre le contrat attestant de l'engagement.

2. Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant-e qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Études doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire dédié, en fournissant les pièces justificatives demandées et en respectant le calendrier arrêté. Ce formulaire est accessible sur le site web de l'université.

3. Cas d'exclusion

a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux unités d'enseignement prévoyant des stages obligatoires. Des modalités d'organisation ou d'allègement pourront toutefois être proposées aux étudiant-es en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant-e responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant-e RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence

En licence, l'étudiant-e AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Études pour les modules ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant-e doit privilégier les modules de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant-e devra impérativement privilégier les EP et/ou modules du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

4. Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiant-es RSE sont autorisé-es à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre. L'étudiant-e de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiant-es en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

5. Contrôle des Connaissances

Le RSE permet à l'étudiant-e d'être dispensé-e de tout ou partie du contrôle continu. Il ne concerne pas les étudiant-es inscrits dans les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieur et BUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant-e reconnu-e en situation de handicap ou sportif.ve de haut niveau doit être défini en accord avec le SSE ou le SUAPS et le responsable d'année.

L'étudiant-e RSE peut choisir, par élément pédagogique, entre les deux formules de contrôle des connaissances et des compétences :

- soit uniquement un examen terminal,
- soit les modalités du régime général (contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant-e sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiant-es.

Cependant, les étudiant-es bénéficiaires du RSE doivent être averti-es par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer, dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les aménagements d'études et d'examens proposés par la filière.

6. Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiant-es. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et d'en assurer le suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant-e ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiant·es, les directeurs et directrices d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiant·es dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027

Réunions de rentrée du Master Études italiennes et Histoire de l'art	Jeudi 03 septembre 2026 14h salle TA 015 au RDC
Réunions de rentrée des autres formations	Du 25 août au 11 septembre 2026
Réunions d'information sur les modules libres (<i>obligatoire pour les étudiants de Lettres, Anglais, SDL et Espagnol</i>)	Lundi 31 août 2026 à partir de 13h15
Inscriptions pédagogiques	Du 1 au 11 septembre 2026
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 14 septembre 2026 (sauf Droit-Langues : cours DESS à partir du 25/08)
Événement « L'Université fait sa rentrée »	17 septembre 2026 à partir de 13h
Vacances d'automne	Du 26 octobre au 1 ^{er} novembre 2026
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 21 décembre 2026 au 3 janvier 2027
<u>Examens du 1^{er} semestre :</u>	Du 4 au 16 janvier 2027
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 18 janvier 2027
Vacances d'hiver	Du 1 ^{er} au 7 mars 2027
Vacances de printemps	Du 26 avril au 2 mai 2027
<u>Examens du 2nd semestre :</u>	Du 3 au 19 mai 2027
<u>Rattrapages (2^{nde} session) :</u>	Du 21 juin au 2 juillet 2027